

*Cette Charte s'applique à tout utilisateur des systèmes informatiques (ordinateurs, iPads, périphériques, logiciels) de l'ensemble scolaire Saint-Etienne - site La Miséricorde, et accédant au réseau (session personnelle et informations partagées) et à Internet. L'accès aux usages numériques dans l'établissement est soumis à l'acceptation et à la signature de la présente Charte par l'élève et ses parents.*

## 1. CONDITIONS D'ACCÈS

- L'accès au réseau informatique est autorisé dans le cadre des cours ou des séances en autonomie, mais toujours sous la surveillance d'un adulte responsable (sauf en salle e-Lorraine pour les lycéens).
- La connexion au réseau Internet est réservée à des activités pédagogiques et éducatives. L'accès et le téléchargement à des fins personnelles sont interdits, ainsi que toute forme de streaming.
- L'utilisateur sait qu'un contrôle de l'utilisation des services peut être effectué par tout adulte de l'établissement, ainsi que par les services académiques et judiciaires.
- Le non-respect de cette Charte peut entraîner l'interdiction d'accès (provisoire ou définitive) au réseau informatique de l'établissement et à Internet. Cela peut également engendrer, en fonction de la gravité de l'infraction commise, des sanctions internes à l'établissement en référence au règlement intérieur, ou externes relatives au code pénal (cf. lois : « informatique et libertés » du 06.01.1978 ; « protection des logiciels » du 03.07.1985 ; « fraude informatique » du 05.01.1988).

## 2. UTILISATION DES SESSIONS PERSONNELLES

- Tout utilisateur se voit attribuer un espace personnel (dont la capacité est limitée) pour stocker ses informations à caractère pédagogique exclusivement. Il s'engage à ne pas communiquer son mot de passe à d'autres utilisateurs, ni à utiliser le mot de passe d'un autre utilisateur.
- L'utilisation, la copie, la falsification et la destruction de données d'un autre utilisateur sans son autorisation sont formellement interdites.
- L'administrateur réseau a la possibilité de consulter les informations stockées par les utilisateurs. Il se réserve le droit de supprimer —sans en avertir le propriétaire— les informations privées (jeux, fichiers musicaux, images, vidéos, ...) n'ayant pas lieu d'être stockées sur le réseau de l'établissement.
- Tout utilisateur doit se déconnecter et éteindre l'ordinateur avant de quitter la salle.

### 3. RESPECT D'AUTRUI

L'utilisateur s'engage :

- À ne pas être injurieux ou diffamatoire envers une personne, une organisation, un groupe ethnique ou religieux.
- À ne pas se connecter à des sites à caractère raciste, extrémiste, nihiliste, pornographique, ou incitant à la consommation de substances interdites.
- À ne pas diffuser —en interne ou en externe— des propos de nature à nuire à l'image de l'établissement ou des membres de sa communauté éducative.
- À ne pas utiliser l'image de quelqu'un d'autre sans son autorisation explicite ou celle de ses parents s'il est mineur.
- À indiquer dans toutes ses productions les sources consultées sur Internet lors de ses recherches.

### 4. RESPECT DU MATÉRIEL

L'utilisateur s'engage :

- À respecter le matériel mis à sa disposition, à ne pas le déplacer, à ne pas modifier les branchements, à ne jamais changer la configuration du système informatique (paramètres d'affichage, de son, de connexion, ...).
- À ne pas copier les logiciels à disposition dans l'établissement, et à ne pas en installer d'autres.
- À ne pas perturber volontairement le fonctionnement des services et du réseau.
- À n'insérer aucun support personnel (stockage amovible ou CD-Rom) dans les ordinateurs sans y avoir été autorisé par un professeur (sauf en salle e-Lorraine) et l'avoir passé au préalable à l'antivirus.
- À signaler immédiatement à un adulte tout dysfonctionnement constaté sur le matériel ainsi que tout message à caractère illégal ou dangereux réceptionné dans sa boîte mail.
- À demander l'autorisation d'un adulte pour toute impression de document.
- À veiller à l'état de propreté des salles informatiques et à n'y apporter ni nourriture ni boisson ni friandises, et à y maintenir une ambiance compatible avec le travail scolaire et respectueuse du travail d'autrui.
- À ne pas occuper un poste informatique pour faire une autre activité, à ne pas s'asseoir ni s'appuyer sur les tables.

*Signatures précédées de la mention « lu et approuvé »*

**L'ÉLÈVE**

Nom, Prénom : \_\_\_\_\_

Classe : \_\_\_\_\_

**LE RESPONSABLE LÉGAL**

Nom, Prénom : \_\_\_\_\_